

**Annexe 2**  
**Principales dates du calendrier électoral des élections FPH 2018**

<b>Etapes</b>	<b>Délais</b>	<b>Date</b>
Appréciation de l'effectif et des parts respectives de femmes et d'hommes		<u><b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2018</b></u>
Détermination de l'effectif et des parts respectives de femmes et d'hommes	Au moins huit mois avant la date du scrutin	<u><b>Vendredi 6 avril 2018 au plus tard</b></u>
Transmission de la liste des établissements du département concernés par le scrutin sur sigle		<u><b>Vendredi 6 avril 2018 au plus tard</b></u>
Fixation de la date des élections par arrêté conjoint du premier ministre, du ministre chargé de la fonction publique et des ministres chargés de la santé et des affaires sociales	Au moins 6 mois avant la date du scrutin	<u><b>Mercredi 6 juin 2018 au plus tard</b></u>
Affichage de la date des élections dans les établissements	Au moins 6 mois avant la date du scrutin	<u><b>Mercredi 6 juin 2018 au plus tard</b></u>
Détermination du nombre de sièges à pourvoir	Au moins 6 mois avant la date du scrutin	<u><b>Mercredi 6 juin 2018 au plus tard</b></u>
Appréciation et détermination des parts respectives de femmes et d'hommes dans l'hypothèse où une réorganisation de l'établissement ou une modification statutaire entraîne une variation d'au moins 20 % de l'effectif des agents relevant de l'instance concernée	Au plus tard 4 mois avant la date du scrutin	Lundi 6 août 2018
<b>Affichage des listes électorales</b>	60 jours avant la date du scrutin	<u><b>Vendredi 5 octobre 2018</b></u>
Demande d'inscription ou de radiation des listes électorales	Pendant 8 jours après l'affichage	Du samedi 6 octobre au lundi 15 octobre 2018 inclus

Affichage des modifications	Dans les 48 heures après l'expiration du délai	Mercredi 17 octobre 2018 au plus tard
Réclamations éventuelles sur ces modifications	Pendant 5 jours après cet affichage	Du jeudi 18 octobre au lundi 22 octobre 2018 inclus
<b>Clôture des listes électorales</b>	Dans les 24 heures suivant ce délai	<b><u>Mardi 23 octobre 2018 inclus</u></b>
<b>Date limite de dépôt des candidatures sur liste ou sigle</b>	42 jours au moins avant la date du scrutin	<b><u>Jeudi 25 octobre 2018 au plus tard</u></b>
Information du délégué de liste par l'administration que l'organisation syndicale ne satisfait pas aux conditions de l'article 9 bis de la loi du 13/7/1983	Au plus tard le jour suivant la date limite de dépôt des candidatures	Vendredi 26 octobre 2018 au plus tard
Si besoin Information des délégués de listes concurrentes présentées par des organisations syndicales affiliées à une même union	Dans les trois jours suivant la date limite de dépôt des listes de candidats	Lundi 29 octobre 2018 au plus tard
Si besoin Modifications ou retraits de liste nécessaire	Dans les trois jours suivant le précédent délai	Vendredi 2 novembre 2018 au plus tard
Vérification des listes de candidats	Pendant 8 jours après le dépôt des listes	Du vendredi 26 octobre au vendredi 2 novembre 2018 inclus
Modifications éventuelles des listes des candidats	Pendant 5 jours après ce délai	Du samedi 3 novembre au mercredi 7 novembre 2018 inclus

Si besoin  Informations des unions de syndicats dont les listes concurrentes se réclament	Dans les trois jours suivant l'absence de modifications ou de retraits de liste nécessaires	Du samedi 3 novembre au lundi 5 novembre 2018 au plus tard
Si besoin  Désignation par l'union de syndicats de la liste pouvant se prévaloir d'elle	Dans les cinq jours suivant le précédent délai	Lundi 12 novembre 2018 au plus tard
<b>Clôture et affichage des listes de candidats dans les établissements et les groupements de coopération sanitaires de moyens de droit public</b>	A l'issue des délais précédents	<b>Lundi 12 novembre 2018 au plus tard</b>
Envoi du matériel électoral par voie postale à chaque électeur	10 jours avant la date du scrutin	Lundi 26 novembre 2018 au plus tard
Modifications exceptionnelles si acquisition ou perte de la qualité d'électeur après la date de clôture	Jusqu'à la veille du scrutin	Mercredi 5 décembre 2018 au plus tard
Jour du scrutin	<b>Jour J</b>	<b>Jeudi 6 décembre 2018</b>

Les calendriers complets des différentes opérations électorales concernant les CAP et les CCP d'une part et les CTE d'autre part figureront en annexe de chacun des deux guides.